



MAIRIE

2, Place de l'église

44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX

☎ 02.40.28.47.13

☎ 02.40.28.42.24

Courriel

mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr

Site Internet

www.saint-aubin-des-chateaux.fr

ANNEXE RÈGLEMENT

CHAPELLE DES TEMPLIERS

Impasse des Templiers

Article 1 – Bénéficiaires

La chapelle des Templiers sera utilisée par les particuliers aubinois, et les associations Aubinoises.

L'heure maximum de fermeture de la salle est fixée à 23 heures.

Article 2 – Descriptif

Le nombre maximum de personnes admises dans ce local est de 52 personnes.

Article 3 – Equipements

La chapelle est équipée de bancs en bois et de 2-3 tables.

Le matériel devra être rangé à l'identique au même endroit, après nettoyage si nécessaire et être remplacé en cas de détérioration.

Les utilisateurs assureront à minima le balayage systématique des locaux. Ils sont tenus de respecter les dispositions nouvelles, durables ou temporaires que la commune jugerait nécessaire de mettre en place.

Article 4 – Précautions

Il est interdit de cuisiner sur place et de pratiquer tout sport à balles.

Annexe au règlement adopté par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 30 juin 2025.